

INFOSITE

Moyenne VALLÉE de LA CHARENTE, SEUGNES et CORAN

Lettre d'information du site d'intérêt communautaire NATURA 2000 n°PC70 (FR5400-472/FR541-2005)

EDITORIAL



La démarche partagée de Natura 2000 s'est confirmée, une nouvelle fois, dynamisante et fructueuse.

Il faut souligner l'implication des acteurs, Elus, associations et particuliers, qui soutiennent cette importante politique aux enjeux majeurs, localement, et dans une dimension supra nationale.

2010 fut l'année de la biodiversité.

Sur le site Moyenne vallée de la Charente, Seugnes et Coran, je rappellerai l'organisation de la première journée de la Seugne, portée par la CDC du Pays Santon.

Je soulignerai également la contribution déterminante de l'opérateur Natura 2000, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, contributeurs à de nombreux projets : SAGE Charente, SCOT pays de Saintonge Romane notamment.

Natura 2000 est bien un dispositif fédérateur et opérationnel. 2011 en verra la poursuite et les réussites.

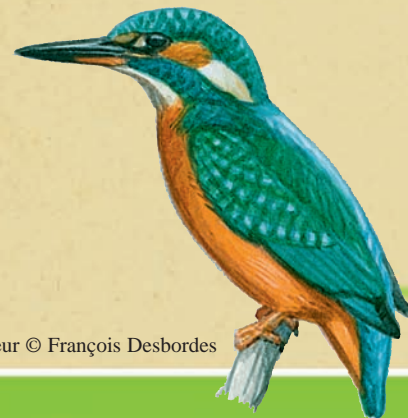
Jacques Lauvergnat
Sous-préfet de Saintes, Président du Comité de pilotage

LE MOT DES ANIMATEURS

L'année 2010 a été un réel succès, grâce à vous, collectivités, propriétaires, associations, qui vous engagez dans la démarche. Elle a vu le début des contrats Natura 2000 forestiers avec l'engagement de la commune de Port d'Envaux et d'un propriétaire forestier, relaté dans cet infosite. Mais également des Chartes Natura 2000 avec aujourd'hui, 5 signataires. De même, le chantier de restauration de l'Anglade continue et de nouveaux propriétaires souhaitent s'inscrire dans ce projet.

L'animation du site Natura 2000, la concertation avec les différents acteurs du territoire, le suivi des projets d'aménagement, la rencontre des collectivités, autant d'actions qui participent à la réussite de cette année 2010. Merci à vous !

Justine Coulombier et Emmanuelle Champion
Animatrices du Docob, LPO



Martin pêcheur © François Desbordes

SOMMAIRE

• L'évolution du régime d'évaluation d'incidences	p 2
• Un partenariat forestier prometteur	p 3
• La Grande Mulette : la population avoisine les 100 000 individus !	p 4
• L'Aulne glutineux	p 4
• Le barrage de Saint Savinien	p 5
• Contrat Natura 2000 : La gestion forestière sur la commune de Port d'Envaux	p 6
Témoignage d'un propriétaire	p 7
• Marais de l'Anglade : la restauration continue	p 8
• Le SAGE Charente	p 9
• Le SYMBA et le Coran	p 10
• Année de la biodiversité : la Journée de la Seugne	p 10
• Les espèces invasives	p 11
• Mise en œuvre du Docob : Tableau de bord des actions	p 12

● L'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000, UN DISPOSITIF ÉLARGI POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000

Un renouveau du dispositif existant pour répondre au contentieux communautaire

La France est actuellement en contentieux pour défaut de transposition de la directive européenne "Habitats-Faune-Flore" 92/43/CEE. L'Europe a considéré notamment que le dispositif réglementaire national ne présentait pas suffisamment de dispositions garantissant le bon état de conservation des sites Natura 2000.

En réponse à ce contentieux, un système de listes nationale et locales permet de soumettre davantage de projets à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Deux décrets d'application et des arrêtés préfectoraux mettront en place ce dispositif :

- Le 1^{er} décret, paru le 9 avril 2010, concerne des projets déjà encadrés par une autre réglementation. Il fixe la liste nationale des projets soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000, et institue le principe de listes locales complémentaires qui seront arrêtées par les préfets en fonction des enjeux locaux. En Poitou-Charentes, ces listes devraient paraître avant la fin de l'année 2010.

- Le 2nd décret permettra de désigner par arrêtés préfectoraux, les projets, actuellement encadrés par aucune réglementation, mais qui feront l'objet d'un régime d'autorisation propre au titre de Natura 2000, en fonction des résultats de l'évaluation d'incidences.

Une évaluation proportionnée à l'importance des projets

Les projets concernés par le 1^{er} décret sont très variés : PLU, cartes communales, activités forestières, projets soumis à autorisation ou déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, ICPE, manifestations sportives et culturelles...

Parmi les 29 catégories visées par la liste nationale, de nombreux projets étaient déjà soumis auparavant à évaluation d'incidences Natura 2000. La grande nouveauté du dispositif concerne les activités et les manifestations.

Le décret précise que l'évaluation doit être proportionnée à la nature et à l'importance des projets. Elle devient une pièce à part entière du dossier administratif, le délai d'instruction des dossiers ne se trouvera pas allongé par le nouveau dispositif.

La réalisation de l'évaluation des incidences relève de la responsabilité du porteur de projet et elle est à sa charge.

La possibilité d'une évaluation simplifiée

Le décret prévoit des procédures d'évaluation simplifiée pour les projets dont il peut être rapidement démontré qu'ils ne présentent pas de risque vis à vis des enjeux de préservation des sites Natura 2000. L'évaluation des incidences reste ciblée sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents et non sur toutes les dimensions affectant l'environnement.

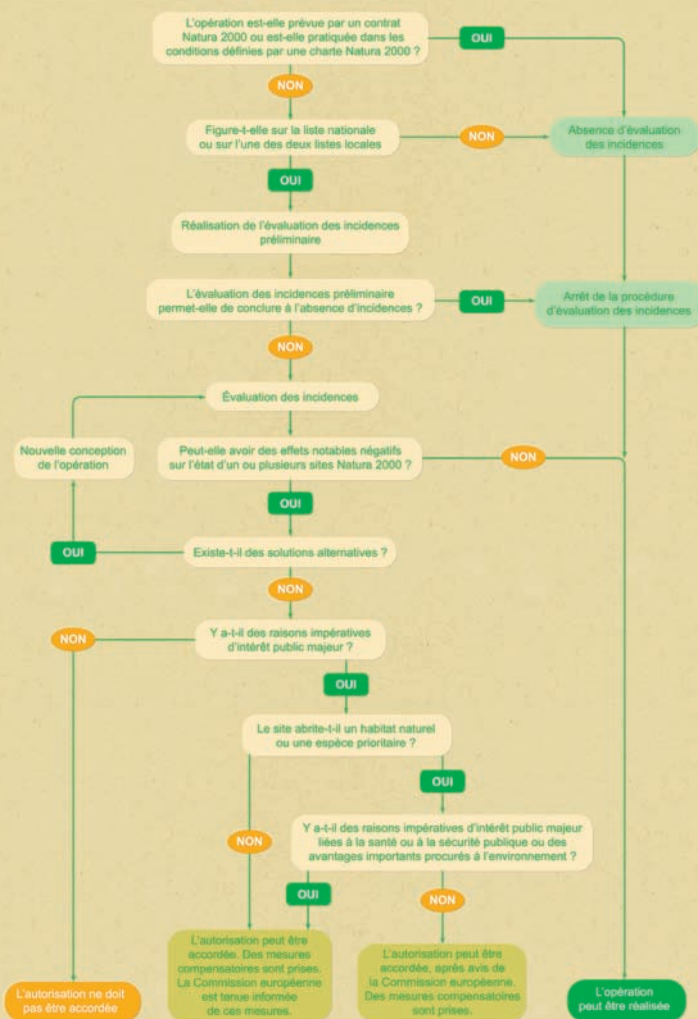
Dans tous les cas, le dossier d'évaluation des incidences devra contenir :

- un descriptif complet du projet ou de la manifestation
- une cartographie précise permettant de définir le périmètre des effets du projet et de localiser le(s) site(s) susceptible(s) d'être atteint(s) et un exposé argumenté justifiant de la susceptibilité ou non des incidences du projet sur le(s) site(s) Natura 2000.

La nécessité d'optimiser le projet d'un point de vue environnemental

Prenons l'exemple d'une manifestation sportive motorisée soumise à autorisation, organisée à proximité immédiate du site "Moyenne Vallée de la Charente et Seignes et Coran". Au titre de l'évaluation des incidences, il est nécessaire de s'assurer que les stationnements, les circulations, et les activités du public comme des participants ne

Schéma récapitulatif de la procédure d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 - Source : DREAL 2010



gèrent pas de dégradations d'habitats d'espèces et n'entraînent pas de perturbations significatives vis à vis des espèces ayant justifié la désignation du site (Loutre, Vison, Cistude, ...). Dans le cas contraire, des mesures d'adaptation spécifiques sont à prévoir pour supprimer ou réduire les incidences (adaptation des circuits, balisage,...)

L'objectif du nouveau régime d'évaluation des incidences est donc de prévenir d'éventuels dommages aux habitats et aux espèces présents sur les sites Natura 2000. Il vise à s'interroger dès la conception d'un projet afin de trouver la solution la moins impactante sur le site Natura 2000.

Des guides méthodologiques destinés aux porteurs de projet sont en préparation.

Dans l'attente de leur diffusion, en cas d'interrogations, et toute information complémentaire n'hésitez pas à contacter la DREAL et les services instructeurs habituels.

(site internet DREAL www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=239)

Valérie Uzanu

Chargée de mission Evaluation Incidences Natura 2000

DREAL Poitou-Charentes

● UN PARTENARIAT FORESTIER PROMETTEUR

Une grande partie des habitats des sites Natura 2000 de la vallée de l'Antenne et de la moyenne vallée de la Charente sont forestiers :

boisements alluviaux (aulnaie-frênaie), boisements de chênes verts, boisements de

production (peupleraies), ripisylves, frênes têtards, haies... habitats de prédilection d'espèces rares et menacées comme le Vison d'Europe. Pour promouvoir et encadrer les mesures de gestion spécifique au milieu forestier, la LPO, structure animatrice de ces deux sites Natura 2000, s'est investie depuis octobre 2009, dans un partenariat avec le CRPF et le CETEF (organismes forestiers). Unique en Poitou-Charentes, ce partenariat porte déjà ses fruits. En effet, dès la première année, les résultats ont dépassé les attentes avec une vingtaine de chartes signées, 2 contrats Natura 2000 signés et 7 en projet, et pas moins de 60 personnes contactées et conseillées par les structures !

Pour info :

La Charte Natura 2000 permet aux signataires de valoriser leurs bonnes pratiques actuelles et d'adapter, avec un coup de pouce, celles qui peuvent le devenir. Cet outil n'implique pas le versement d'une rémunération mais peut donner accès à certaines exonérations fiscales. En milieu forestier, la signature de la charte permet d'obtenir une garantie de gestion durable.

Le Contrat Natura 2000 Forestier permet la mise en œuvre d'une gestion alternative des milieux forestiers, basée sur des interventions ayant pour seul objectif d'améliorer le statut de conservation des habitats ou des espèces présentes.

Nous espérons que vous serez nombreux, encore cette année 2011, à adhérer à ces dispositifs qui valorisent vos bonnes pratiques et préservent les habitats et les espèces de votre environnement pour lesquels nous avons des responsabilités au niveau européen. N'hésitez pas à nous contacter !

Laurence CAUD
Co-animatrice du DocOb "Vallée de l'Antenne"

Ripisylve



© Jean Terrisse

Rosalia alpina



© Emilie Général

ZOOM

LA MOYENNE VALLÉE DE LA CHARENTE

Chartes Natura 2000 :

4 chartes sont signées. Elles portent sur les boisements de production, boisements alluviaux et boisements mixtes.

Contrat Natura 2000 :

2 contrats sont signés. Ils concernent un propriétaire privé su la commune de Chérac et une collectivité : la commune de Port d'Envaux.

4 contrats sont en cours de finalisation et en projet.

Conseil / communication / sensibilisation :

- 5 élus communaux rencontrés
- 1 réunion communale
- participation à la Commission Biodiversité de la commune de Port-d'Envaux
- organisation de la "Journée de la Seugne"
- 1 intervention lors de la 8ème journée régionale forestière à Parthenay
- 1 intervention lors de la journée régionale des animateurs Natura 2000 à Poitiers

Vison d'Europe © Gilles Martin

● LA GRANDE MULETTE : LA POPULATION AVOISINE LES 100 000 INDIVIDUS !

FICHE

FICHE D'IDENTITÉ

La Grande Mulette
Magaritifera auricularia

Taille : 18-21 cm

Poids : 200-300g

Longévité : 150 ans

Milieu : fleuve lent, eau propre, substrat graveleux

Profondeur favorable : 3 à 5m

Régime alimentaire : phytoplancton (filtration)

Reproduction via des poissons-hôtes

Menaces : perte de continuité écologique, envasement, altération de la qualité de l'eau, érosion des berges



© Vincent Prié

La Grande Mulette était autrefois largement répandue en France et en Europe. En Charente, elle était connue sous le nom de "Patagaux" ou "Bedjar".

Elle s'est raréfiée et est maintenant catégorisée "**en danger critique d'extinction**" et ne subsiste aujourd'hui que dans l'Ebre en Espagne (quelques milliers), et dans quatre fleuves en France (Vienne, Oise, Creuse et Charente).

Sa redécouverte dans la Charente en 1998 est à l'origine d'une étude, réalisée par le Bureau d'étude Biotope (Vincent Prié) qui a permis de dresser un état des lieux de la population sur le site Natura 2000. Ainsi, 43 sites ont donc été prospectés par plongée, entre Cognac et St Savinien.

Deux zones de plus forte densité ont été observées, en particulier aux alentours des zones de rejets domestiques : il est possible que les apports nutritifs aient pu favoriser leur présence.

Fait important, on pensait qu'elles ne se reproduisaient plus, du fait de la disparition de l'Esturgeon d'Europe, le poisson-hôte indispensable aux jeunes "larves". Or, la découverte de jeunes mulettes prouve qu'elle continue de se reproduire : cela relance la question des poissons-hôtes : reste à trouver lequel !

Cette étude est une réelle surprise, concernant les effectifs de Grande Mulette. En 2008, la population avait été estimée à 20 000 individus (entre Port d'Envaux et St Vaize). Aujourd'hui, ce chiffre est revu à la hausse : il y aurait **100 000 individus** sur le site Natura 2000. Avec un tel effectif, la Charente est bien au dessus des autres populations connues de Grande Mulette dans le monde.

Des **reproductions ont eu lieu récemment**, ce qui permet d'espérer un maintien de cette population d'importance mondiale.

Des suivis ultérieurs auront certainement lieu sur le fleuve Charente, pour mieux comprendre les paramètres démographiques, la reproduction de ces mollusques et préciser leurs effectifs.

Justine Coulombier,
Co-animatrice du Docob

● L'AULNE GLUTINEUX, OUBLIÉ PUIS REDÉCOUVERT



© Jean Terrisse

L'aulne glutineux, fréquemment appelé "vergne" dans notre région, est un arbre typique des vallées alluviales et des bords de rivière. Ses besoins en eau douce très importants expliquent sa présence quasi exclusive dans ce type de milieu. C'est une essence pionnière, de pleine lumière, qui malgré sa croissance assez rapide, a pourtant tendance à disparaître en présence d'essences à fort pouvoir de concurrence comme les saules, le tremble ou le frêne. Ses caractéristiques botaniques permettent de le reconnaître facilement : bourgeons violacés, fruits en formes de petits cônes lignifiés, regroupés en grappes, feuilles simples, ovales, irrégulièrement dentées et d'un vert profond.

Son bois est orangé lorsqu'il est fraîchement coupé, mais devient rapidement plus rouge au contact de l'air. Bien que léger, il est presque imputrescible lorsqu'il est à l'abri de la lumière et de l'eau : il a donc beaucoup été employé pour réaliser la base de piles de ponts, et l'on raconte qu'une partie de la ville de Venise est assise sur des pilotis en aulne... Par le passé, le charbon de bois d'aulne était très apprécié pour la fabrication de la poudre à canon. Il était également recherché par les boulangers car il produisait une chaleur très vive en brûlant. Malheureusement, depuis longtemps, ces utilisations sont tombées en désuétude, et les boisements d'aulnes ont fortement régressé, soit en raison du drainage des zones humides pour la mise en culture ou



© Jean Terrisse



● LE BARRAGE DE ST SAVINIEN



en pâture, soit faute de rajeunissement et d'entretien. Il a alors été remplacé par d'autres formes de boisement, parfois artificielles.

Mais ces dernières années, l'aulne glutineux refait parler de lui, et on lui découvre de nouveaux atouts :

D'abord **économiques** : c'est un arbre capable de produire en 35 – 40 ans, 200 à 250 m³/ha de bois d'oeuvre pour la menuiserie et l'ébénisterie, avec une valeur moyenne allant de 60 à 100

€/m³. La longévité de l'aulne étant assez limitée, dès que la circonférence moyenne atteint 150 cm, mieux vaut réaliser l'exploitation. Autre précaution : si l'aulne est une essence qui mérite d'être développée, il ne faut pas négliger les dégâts sanitaires parfois provoqués par un champignon véhiculé par les cours d'eau, et qui s'attaque à ses racines. C'est pourquoi, en cas de plantation pour la production de bois, l'idéal est de l'installer à 2 m en retrait des berges, et éventuellement en mélange avec d'autres essences de boisements alluviaux comme le frêne oxyphylle ou le chêne pédonculé.

Environnementaux ensuite : dans la lutte contre l'érosion des berges, il s'avère être un excellent partenaire. Son système racinaire très dense et relativement profond, lui confère un ancrage au sol bien meilleur que les autres arbres des milieux alluviaux. On a mesuré qu'un aulne pouvait stabiliser jusqu'à 6m de berge ! Cependant, le mélange des essences reste recommandé dans les ripisylves, pour favoriser la diversité du milieu.

Ecologiques également : son système racinaire est capable de fixer l'azote contenu dans le sol, et donc de limiter la migration des nitrates vers les cours d'eau. Par ailleurs, une étude lancée en 2003 par la Commission Environnement de la Société Mycologique de France, a montré que les aulnes nourrissent plus de 470 espèces de champignons lorsqu'ils deviennent sénescents ou après leur mort. Dans le cadre d'un boisement de production, il est possible de conserver quelques aulnes à l'hectare, de mauvaises formes ou situés en bordure de parcelle, pour leur affecter cette fonction écologique.

Patrimoniaux enfin, l'aulne glutineux constituant un élément incontournable d'un habitat prioritaire particulièrement intéressant : l'aulnaie-frênaie. Cet habitat bien présent sur le site Natura 2000 " Moyenne vallée de la Charente, Seugnes et Coran ", abrite de nombreuses espèces animales toute aussi importantes comme le Vison d'Europe, la Loutre ou la Rosalie des Alpes.

Le barrage de St Savinien est le premier ouvrage sur la Charente. L'autorisation de concession date de 1961 et arrive à son terme. Déclaré d'utilité publique, ce barrage avait deux objectifs :

- alimenter les marais de Rochefort en eau douce (élevage à l'origine)
- favoriser les écoulements de la Charente en crue (évitements des inondations de Saintes).

Aujourd'hui, les réglementations et les usages de l'eau ont évolué, les enjeux environnementaux aussi. Dans le cadre du renouvellement des autorisations de gestion du barrage de St Savinien, des études sont menées afin de réaliser un schéma de gestion optimal, tenant compte de tous les enjeux, qu'ils soient environnementaux, socio-économiques...

Les opératrices des sites Natura 2000 situés de part et d'autre de ce barrage se sont fortement mobilisées en 2010, afin de suivre au mieux le projet. En effet, le barrage limite la remontée de la salinité et constitue un obstacle à la continuité hydrologique. Ceci a des conséquences sur certains habitats et espèces protégées du site. Nous avons donc insisté sur l'importance de favoriser une ouverture maximale du barrage (continuité écologique, continuité hydrologique), pour se rapprocher du fonctionnement naturel de l'hydrosystème, mais également des attentes du Grenelle et du SDAGE.

*Justine Coulombier et Laurence Caud
Docob Moyenne Charente et Docob estuaire Charente*



● CONTRAT NATURA 2000 : LA GESTION FORESTIÈRE SUR LA COMMUNE DE PORT D'ENVAUX

La commune de Port d'Envaux s'est engagée, en 2010, dans un contrat Natura 2000 forestier sur la parcelle communale de la Plaine. Ici se trouvait une ancienne sablière. Lors de son abandon, la frênaie alluviale a recolonisé le terrain. Le boisement présente un âge uniforme.

L'objectif du contrat Natura 2000 consiste en l'amélioration de la biodiversité par une orientation des pratiques de gestion forestière. Ainsi, le contrat vaut pour 4 types d'opérations, subventionnées à 100% :

- Restauration d'une mare forestière
- Irrégularisation de boisement par la réalisation d'éclaircies
- Entretien de frênes têtards
- Mise en défens d'habitat d'intérêt communautaire

Les travaux 2010 de gestion forestière ont été réalisés en octobre 2010.

L'entretien des frênes têtards

L'entretien de 35 frênes têtards, localisés au lieu d'une ancienne clôture a été réalisé. Pour l'entretien d'un frêne têtard, un jeune frêne têtard sera créé et deux jeunes frênes plantés.

L'intérêt des frênes têtards est multiple, et souvent méconnu :

- zone de vie notamment pour la Rosalie des Alpes,
- paysager
- rôle écologique et fonctionnel des haies
- fixateur de berge
- production de bois de chauffage.



L'entretien d'un frêne têtard



Création de nouveaux frênes têtards en bordure de fossé

La restauration d'une mare forestière

Une mare sera restaurée en 2011. La restauration consiste en un déboisement des pourtours de la mare afin de permettre son ensoleillement. Un curage vieux-fonds vieux-bords sera réalisé si besoin.

L'intérêt de cette restauration est de rétablir les fonctionnalités écologiques de la mare. La conservation des dépressions humides est primordiale, en particulier pour le maintien des amphibiens et des libellules.



Mare forestière de la Plaine

L'irrégularisation du boisement alluvial et la mise en défens

Au sein du boisement de l'ancienne sablière, deux trouées ont été créées. D'un diamètre de 20 m, elles vont permettre un rajeunissement du boisement par le développement de jeunes arbres.

De même, certaines essences comme le chêne ont été favorisées. Ainsi, quelques arbres limitant leur développement ont été coupés. L'ensoleillement de la tête de ces chênes est maintenant maximal.

Ces travaux vont permettre une diversification des classes d'âges des arbres et donc d'améliorer la diversité biologique future du boisement.

La mise en défens consiste en la protection du boisement alluvial par la mise en place de clôtures qui limiteront la pénétration par les bovins. Ainsi, les jeunes pousses pourront plus facilement se développer.

D'autres travaux sont prévus pour 2011. Un suivi sera mis en place afin d'observer les effets de cette gestion forestière sur l'état écologique de la parcelle.

Justine Coulombier,
Co-animatrice Docob



Un chêne dont le développement a été favorisé

● CONTRAT NATURA 2000 : TÉMOIGNAGE D'UN PROPRIÉTAIRE ENGAGÉ

A la suite de la tempête de Décembre 1999 qui avait totalement dévasté nos paysages, j'ai eu à gérer la replantation d'une peupleraie avec le concours de la COFOGAR. Il s'agissait donc de repartir de zéro; j'ai alors souhaité mettre à profit cet événement climatique dramatique pour, travailler à insérer cette replantation dans un paysage et une zone qui présentent des intérêts multiples et remarquables.

Etant né dans cette partie de vallée de Charente, j'ai vu celle-ci se transformer depuis le milieu des années 60. La mise en culture progressive de la plupart des prairies naturelles de la vallée a été suivie de l'apparition de l'irrigation pour la production intensive du maïs en particulier. Cette évolution a créé un bouleversement considérable tant du point de vue de la qualité des paysages que de l'appauvrissement de la biodiversité qu'elle soit animale ou végétale.

C'est pourquoi je me suis attaché à tenter de créer les conditions d'un développement de la biodiversité afin de rentrer dans une spirale plus vertueuse, porteuse d'avenir à un moment où cette question exige plus d'actes que de discours. La création de frênes têtards sur les berges des fossés qui entourent la parcelle, mêlée à d'autres essences comme l'ormeau, le saule, l'épine,....ont permis de rompre avec la monotonie de la vue de la peupleraie. Tout ceci favorise les nidifications et le développement d'un milieu favorable à l'implantation de la faune locale.



© Benoît Groussin

La mare, en novembre 2010

J'ai ainsi mis peu de temps à être convaincu de m'engager et le 16 Avril 2010, j'ai signé mon adhésion à la charte du site Natura 2000 de la Moyenne Vallée de la Charente, des Seignes et du Coran pour une durée de 5 ans.

Je tiens à remercier tous les acteurs qui m'ont aidé dans le cheminement d'un projet auquel je tenais beaucoup et qui participe à mes yeux à un acte citoyen. J'invite ceux qui hésiteraient encore à s'engager à le faire.

*Benoît Groussin
Propriétaire, Chérac*



© Benoît Groussin

Des fossés fonctionnels

Ce travail a retenu l'attention du technicien du CETEF lors de sa première visite l'hiver dernier. En liaison avec la LPO, ils m'ont proposé de m'engager dans la charte Natura 2000 étant donné que les bonnes pratiques menées jusqu'alors méritaient d'être soulignées et valorisées. Au cours de nos conversations, j'ai émis l'idée de créer une mare dans le point le plus bas de la parcelle afin que la faune et la flore liées à cette zone humide puissent s'y développer. J'ai complété cette idée par la proposition d'implantation, à une cinquantaine de mètres de celle-ci, d'un support pour un nid de cigogne aujourd'hui oiseau emblématique de la Charente Maritime. Le dossier monté par la LPO à l'attention des services de l'Etat (DDTM) a abouti. En septembre 2010, la mare a pu être creusée selon le cahier des charges défini au contrat et le support du nid de cigogne a été érigé.



© Benoît Groussin

● MARAIS DE L'ANGLADE : LA RESTAURATION CONTINUE

La restauration de cette cuvette inondable tourbeuse (voir Infosite n° 9), couverte par une végétation de cladiaie, s'est poursuivie en août et septembre 2010. Il est encore bien trop tôt pour voir revenir les plantes les plus fragiles. Mais dans les parcelles restaurées en 2009, la végétation a repoussé moins dru et moins haut : pour la première fois depuis longtemps, le marais a retrouvé au printemps un aspect "fleuri". Pourtant, ce ne sont encore que les espèces très communes (menthes...) : les plus rares se feront attendre encore sans doute plusieurs années.

Grâce aux nouveaux propriétaires qui ont souhaité entrer dans la démarche, 4 ha supplémentaires ont été restaurés cette année. En outre, presque 12 ha sont en attente d'acquisition : leurs propriétaires préfèrent vendre leurs parcelles au Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes. Une fois les formalités administratives effectuées, le CREN prendra ensuite un Contrat Natura 2000 pour rejoindre la démarche.

Fauche des parcelles restaurées en 2009

Les 6,69 ha restaurés en 2009 ont été fauchés en septembre grâce à une petite faucheuse ancienne que le SIE Val de Saintonge a adapté sur le microtracteur. Avec une infinie patience, la "rouche" fauchée, mêlée de bouts de bois, de brindilles, de repousses de saules..., a ensuite été andainée et bottelée en petites bottes de 20 kg, ici aussi grâce à un vieux outil remis en service par le SIE. Les bottes ont été pour partie données à une écurie et pour partie utilisées en compostage.

Débroussaillage des nouvelles parcelles contractualisées en 2010

Un peu plus de 5 ha supplémentaires ont été restaurés cette année : 1,10 ha qui n'avaient pu être effectués l'an passé faute de temps, et 4 ha nouveaux. Comme en 2009, la première étape a consisté à délimiter les parcelles avec le géomètre. Vient ensuite le broyage des "rouches" au microtracteur, puis le tronçonnage manuel des arbustes (saules, bourdaines), qui sont ensuite évacués hors du marais par débardage à cheval (Orateur86).

Les bourdaines ont encore été données au CRITT horticole de Rochefort-sur-Mer, qui les transforme en teinture végétale naturelle. Les saules et jeunes frênes sont broyés et donnés à un exploitant agricole local qui les mélange au sol de ses cultures : cette technique du BRF (Bois Raméal Fragmenté) permet de reconstituer le fonctionnement biologique du sol (notamment le peuplement en vers de terre) et de réduire les besoins en irrigation.

Quelques frênes un peu trop gros pour être broyés auraient dû être donnés comme bois de chauffage à l'un des ouvriers en insertion du chantier, s'ils n'avaient été volés sur le chantier.

En savoir plus : <http://pc70valcharente.n2000.fr/actualites-anglade-2010>

Emmanuelle Champion, responsable Natura 2000



Les arbustes ligneux sont broyés et utilisés en BRF par un exploitant agricole local



Bottelage de la rouche



Le 23 septembre, un court film a été tourné par Ethnomedia (La Rochelle) pour illustrer : ce film, qui illustre l'opération des restaurations d'un marais abandonné et de valorisation de la bourdaine en teinture végétale naturelle, a été produit spécialement pour être présenté lors du Symposium International de la teinture végétale Naturelle qui se tiendra à La Rochelle en avril 2011

● LE SAGE CHARENTE, QU'EST-CE-QUE C'EST ?

Le bassin versant de la Charente fait l'objet d'un projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), porté par l'Institution du Fleuve Charente (EPTB Charente), en lien avec les autres acteurs de la gestion de l'eau.

Le SAGE est un document de planification dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques. C'est un outil privilégié pour définir localement des actions permettant de retrouver le bon état des eaux, sur un bassin versant dégradé, en permettant la pérennité des usages économiques et patrimoniaux de l'eau. Ainsi, le SAGE pourra notamment :

- définir des actions de restauration et de gestion des milieux aquatiques sensibles
- répartir la ressource en eau entre les usagers et favoriser le retour à l'équilibre quantitatif des milieux en accompagnant les usagers vers une gestion durable
- préserver les secteurs d'alimentation des captages d'eau potables et les zones d'expansion des crues

Inscrit comme "nécessaire" dans le SDAGE Adour-Garonne 2010-2015, le SAGE Charente devra être approuvé d'ici 2015, être compatible avec le SDAGE et sera opposable aux documents d'urbanisme, en définissant une cohérence entre l'aménagement du territoire et la gestion de l'eau. Au travers de sa Commission Locale de l'Eau définie par le Préfet et représentant les différents niveaux d'acteurs, le SAGE permettra le lien entre biodiversité, hydrologie, aménagement du territoire et usages économiques et patrimoniaux.

Le SAGE est avant tout un projet de territoire et une opportunité pour ses acteurs. Collectivités, usagers, gestionnaires et financeurs vont :

- définir ensemble une véritable politique de l'eau qui :
- s'appuiera sur les actions déjà menées à différentes échelles et sur différentes thématiques
- assurera la cohérence à l'échelle du bassin versant, entre l'amont et l'aval, entre le fleuve et ses affluents, entre les rivières et les nappes d'eau souterraines.

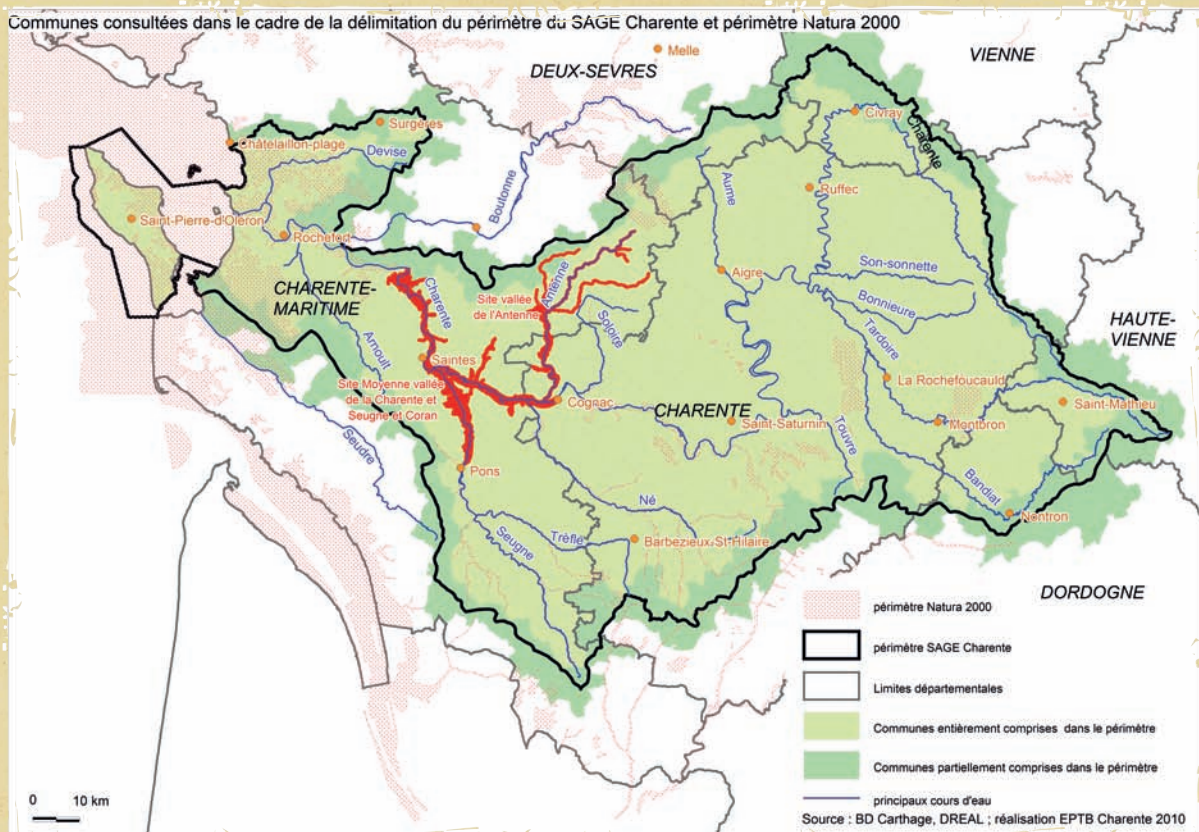
Ainsi, le SAGE Charente s'appuiera sur les nombreux sites Natura 2000 et leur réseau d'animateurs, pour apporter des éléments de connaissance et de gestion, et s'en servir d'exemple à reproduire sur d'autres zones humides. Le SAGE aura aussi comme intérêt de veiller à la connexion de ces milieux, par exemple à travers la trame verte et bleue.

La 1ère réunion de la CLE du SAGE Charente, lançant la phase d'élaboration, sera organisée au début de l'année 2011.



Jérôme Salaün-Lacoste,
Animateur SAGE Charente, EPTB Charente

Projet de périmètre du SAGE Charente



● LE SYMBA ET LE CORAN

Le SYMBA, initialement Syndicat Mixte pour la gestion et l'aménagement du bassin de l'Antenne est maintenant en charge de la gestion du Coran et de ses affluents.



© Guillaume Segura

Le Coran, à l'amont de la confluence avec la Fondouce

Cette extension s'est déroulée en plusieurs temps :

- Fin 2009 : le SYMBA vote son extension aux bassins de la Soloire, du Romède et du Coran ;
- début 2010 : les communes riveraines du Coran demandent leur adhésion directe au SYMBA
- mi-2010 : la Communauté de Communes du Pays Buriaud prend la compétence hydraulique et remplace ses communes au sein du SYMBA
- mi-2010 : la commune de Chaniers demande son adhésion au SYMBA.
- Le 1er janvier 2011, toutes ces démarches devraient être entérinées par les services préfectoraux et un partenariat étroit et actif en faveur du bon état du Coran se concrétisera.

Le SYMBA regroupe des syndicats de rivières, des communes, une communauté de communes situés sur son secteur géographique. Il accompagne ses adhérents pour tout ce qui concerne les cours d'eau et propose les services de 2 techniciens de rivières qui se chargent de :

- préparer, suivre, mettre en œuvre le plan de gestion des rivières (programme de travaux sur 5 ans) ;
- préparer les dossiers pour obtenir des financements pour la réalisation des travaux (Agence de l'Eau, Région Poitou-Charentes, Conseil Général) – la part restante est à la charge de l'adhérent ;
- apporter des conseils techniques aux communes et riverains qui constatent ou subissent des dysfonctionnements des rivières ;
- accompagner les communes pour régler des conflits d'usages ;
- maintenir le contact avec l'ensemble des partenaires institutionnels en charge des cours d'eau.

Le Plan de Gestion des Rivières est en cours d'étude et de validation par les élus locaux. Il sera présenté aux riverains et usagers dans les prochains mois, une déclaration d'intérêt général va être présentée courant 2011 pour voir des travaux débuter en 2012.

Les premières réflexions autour de l'étang de St-Césaire et de St-Bris-des-Bois sont en cours. Une visite début décembre avec l'ensemble des partenaires permettra de lancer ce premier dossier d'envergure pour la préservation du Coran.

Alice Perron, Technicienne rivière, SYMBA

● ANNÉE DE LA BIODIVERSITÉ : LA PREMIÈRE JOURNÉE DE LA SEUGNE



Plus de 250 personnes ont découvert le delta de la Seugne dans le cadre de la journée d'animations organisée le 5 septembre par la Communauté de Communes du Pays Santon.

La Communauté de Communes a engagé, depuis 2007, un projet d'entretien et de mise en valeur du delta de la Seugne. Ce projet a prioritairement traité les questions d'entretien des bords de cours d'eau. Il s'est poursuivi cette année par un premier chantier d'arrachage de la Jussie (une plante exotique invasive) sur les communes de Courcoury et des Gonds (Lieu dit du Muan bas). Cette journée de la Seugne s'intègre également dans ce projet comme la seconde action de sensibilisation et d'ouverture au public après la mise en place du sentier d'interprétation des passerelles sur la commune des Gonds.

La journée de la Seugne s'est déroulée sur plusieurs communes (Les Gonds, La Jard, Courcoury, ...) avec un point central ; la Maison de la Seugne.

9 heures : dans la grande salle de réunion de la Maison de la Seugne à Courcoury, 50 chaises ont été installées pour recevoir les participants à la conférence « Le delta : un site naturel remarquable » qui marque le lancement de la Journée de la Seugne. Une heure plus tard, 30 chaises supplémentaires ont dû être ajoutées pour faire face à l'affluence. A l'image de cette matinée, les autres animations proposées dans le cadre de ce premier rendez-vous ont fait le plein ! Plus de 200 personnes ont en effet parcouru le marais en ce dimanche 5 septembre. Onze visites thématiques encadrées par des passionnés (bénévoles ou professionnels), de l'entretien du marais de l'Anglade à la frayère à brochets en passant par des promenades en calèches ou encore une descente en canoë, permettaient d'en découvrir les richesses et les activités traditionnelles. Plus de 10 partenaires se sont mobilisés pour accompagner des groupes de 15 à 20 personnes tout l'après-midi.

L'exposition photographique réalisée pour cette journée a beaucoup plu. En effet, tous les naturalistes locaux ont été mis à contribution pour créer une exposition photographique sur la richesse environnementale de la Seugne et de la Charente. Cette exposition, est maintenant mise à disposition de tous et tournera sur tout le département.

Cette première journée est une satisfaction. Nous espérons que cette manifestation pourra être réitérée l'année prochaine et deviendra un rendez vous incontournable et festif.

Voici quelques extraits du registre ouvert aux participants pour laisser leurs impressions.

"Très bon moyen pour découvrir ou redécouvrir un espace riche en biodiversité. Balade en canoë très agréable par une si belle journée". C.C

"Une jolie découverte en milieu privilégié, une faune et une flore typiques du marais. Merci pour l'accueil des organisateurs et les explications botaniques sur le parcours". Marion

"Félicitations pour cette première journée mettant en avant notre patrimoine naturel. Un grand merci aux organisateurs de cette fête. A l'année prochaine pour la deuxième édition". Eric

"Belle journée, pleine de découvertes riches en surprises, beaucoup de synergies et de bonnes volontés qui ont assuré la réussite de cette manifestation à reconduire". V et M.L

" C'est trop cool cette journée à la Seugne". Tom (12 ans).

Jean-Marie Quillet,
CDC Pays Santon

● SAVEZ-VOUS CE QU'EST UNE ESPÈCE INVASIVE ?

Depuis que l'homme voyage et pratique le commerce, il transporte, volontairement ou non, tout un cortège d'espèces animales ou végétales qui peuvent ainsi s'implanter sur de nouveaux territoires. Les introductions sont souvent, à l'origine, volontaires, comme c'est le cas pour le Ragondin, importé pour sa fourrure.

La plupart des espèces introduites dans un nouvel environnement ne survivent pas et finissent par disparaître. Mais quelques unes, plus résistantes, profitent de conditions de vie adaptées et des déséquilibres écologiques pour s'implanter.

Une espèce est dite invasive lorsque, établie dans un nouvel environnement, elle nuit à sa diversité biologique. Elle se multiplie rapidement, ne trouvant pas de concurrence ou de prédateurs, augmente sa répartition géographique et ses effectifs sur un site.

La majorité des espèces invasives s'installe sur des milieux naturels dégradés par les activités humaines. On estime que sur 1000 espèces importées, une seule devient "espèce invasive".

Les espèces invasives sont aujourd'hui considérées comme la deuxième cause de perte de biodiversité dans le monde (après la destruction des habitats).

La restauration ou le maintien du bon fonctionnement de ces milieux permet de limiter, voire de prévenir la colonisation de ces espèces.

Voici les principales espèces invasives qui vous entourent : Il est vivement conseillé de ne jamais planter ces espèces végétales (ainsi que le Baccharis, l'Ailante, le Robinier faux-acacia, le Bambou, la Canne de Provence...). Les espèces locales sont adaptées à nos climats

et se développent en harmonie dans le milieu qui les entoure. Ces espèces exotiques ne jouent aucun rôle dans la chaîne alimentaire de nos contrées. En outre, celles-ci prolifèrent très rapidement étouffant le milieu environnant, diminuant la ressource alimentaire des espèces locales.

Dans le cas des espèces aquatiques invasives, il est fortement recommandé de ne pas intervenir soi-même, au risque de disséminer les végétaux et augmenter leur répartition géographique.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la charte Natura 2000 A11 sur le site internet, la liste des espèces invasives sur wikipédia, les articles sur les espèces invasives sur : www.forum-marais-atl.com

Justine COULOMBIER,
Co-animatrice du Docob

L'Erable negundo (*Acer negundo*)

Originaire d'Amérique du Nord, l'Erable negundo est introduit en France dès le XVII^{ème} siècle et utilisé en alignements. Son potentiel invasif est important : il a une forte production de graines et une croissance plus rapide que les espèces autochtones. L'Erable negundo s'installe préférentiellement sur les milieux modifiés (forêts exploitées par exemple).

Il menace d'envahir les zones inondables et les ripisylves, comme c'est déjà le cas en vallée du Rhône.

L'université de Bordeaux étudie actuellement différents moyens de lutte. L'écorçage serait a priori, la meilleure solution (au contraire de la coupe, qui entraîne de nombreux rejets de souche).



Ragondin



Ecrevisse de Louisiane



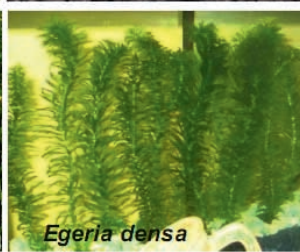
Frelon asiatique



Erable negundo



Jussie



Egeria densa



Myriophylle du Brésil



Buddleia davidii
arbre à papillons



Sumac de Virginie



Sycos anguleux



Renouée du Japon



Herbe de la pampa



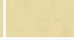


















● MISE EN ŒUVRE DU DOCOB : TABLEAU DE BORD DES ACTIONS



















Domaine "Agriculture"			
1A1	◆◆◆	Mise en cohérence des politiques agricoles : PAC, LOA...	
2A1	◆◆◆	Cohérence des politiques agricoles	
1A2	◆◆	Plan d'action agricole site expérimental : CTE biodiversité	
2A21	◆◆◆	Etude Multidimensionnelle de Territoire : volet agri & socio-économique	
2A22	◆◆◆	Etude Multidimensionnelle de Territoire : volet environnemental	
1A3	◆◆◆	Etendre périm. d'éligibilité Fonds Structurels au périmètre expérimental	
2A3	◆◆◆	Mise en place de CTE, MAE, MAE hors CTE...	
1A4	◆◆◆	Etendre le périmètre "Zone défavorisée" au site expérimental	
2A4	◆◆◆	Mise en place de Contrats Natura 2000	
1A5	◆◆◆	Diagnostic de zone et d'exploitations du site expérimental	
2A5	◆	Formation des exploitants agricoles	
1A6	◆◆◆	OLAE Charente - Seugne	
2A6	◆◆◆	Restauration-entretien du coteau calcaire Chez Chaussat / Douzillé	
1A7	◆	Jachères faune sauvage	
1A8	◆◆	Conventions "gestion des espaces rivulaires et zones humides" avec l'Agence de l'Eau	
1A9	◆◆	Convention de gestion pelouse sèche "Chez Landart"	
1A10	◆◆◆	Augmenter la dotation financière aux mesures agrienvironnementales	
1A11	◆◆	Développer un système d'aide spécifique: Contrats N2000 (hors SAU), bonus MAEt	
1A12	◆◆	Valoriser les missions de l'agriculture en zone inondable	
1A13	◆◆	Maîtrise d'usage ou foncière	
néant	◆◆◆	Elaboration de la Charte Natura 2000	
Domaine "Boisements"			
1B1	◆◆◆	Harmoniser la politique forestière (ORP, ORF, attribution aides publiques...)	
2B11	◆◆	Gestion biologique basse vallée Bramerit : Etude de faisabilité	
2B12	◆◆	Gestion biologique basse vallée Bramerit : Mise en œuvre +contrats	
1B2	◆◆	Schéma concerté d'évolution des boisements	
1B3	◆◆	Volet 1 (CRPF) : Etude typo. de stations forestières (potentialités sols)	
1B3	◆◆	Volet 2 (LPO): Etude typ. de stations forestières (carto affinée, pot° biol)	
1B4	◆	Etude diversification productions forestières avec essences indigènes	
1B5	◆◆◆	Mesures sylvo-environnementales "frênaie alluviale" (500ha)	
1B6	◆◆	Conventions "gestion ripisylves" avec l'Agence de l'Eau	
1B7	◆	Faisabilité d'un regroupement de propriétaires en frênaie alluviale	
1B8	◆	Mesures sylvo-environnementales "peupleraies"	
1B9	◆◆	Maîtrise d'usage ou foncière	
1B10	◆◆	Plaquette d'information / pratiques de gestion forestière - caractère inondable	
3B1	◆◆◆	Gestion environnementale des boisements alluviaux spontanés (frênaie, aulnaie)	
3B2	◆◆	Gestion environnementale des boisements mixtes (peupleraies avec sous-étage frênaie)	
3B3	◆	Gestion environnementale des boisements de production (peupleraies "pures")	
3B4	◆◆◆	Gestion environnementale des ripisylves - Entretien, Restauration	
néant	◆◆◆	Elaboration de la Charte Natura 2000	
néant	◆◆◆	Partenariat animateur Docob/ CETEF/CRPF pour l'animation des Chartes/Contrats N2000	


 TERMINE action ponctuelle	 REALISE action permanente	 EN COURS action ponctuelle ou non	 non commencé
---	--	--	--

Domaine "Tourisme & loisirs, valorisation du patrimoine, pédagogie"

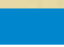








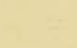
1V1	◆◆◆	Plaquette d'information Document d'Objectifs	
1T1	◆◆	Charte de qualité de l'accueil du tourisme en Val de Charente et Seugnes	
1T2	◆◆	Schéma concerté intercommunal valorisation et développement des activités	
1T3	◆◆	Labellisation activités touristiques respectueuses patrimoine nat. remarquable	
1T4	◆◆	Intégration patrimoine naturel dans plans de randonnée/découverte concertés	
1T5	◆◆	Documents promotion général site, patrimoine naturel, actions préservation	
2T1	◆◆	Charte de qualité "Envt & activités de tourisme/loisirs" : Elaboration	
2T2	◆◆	Charte de qualité "Envt & act. de tourisme/loisirs" : Anim°-mise en œuvre	
2T3	◆◆◆	Sensibilisation partenaires Tourisme nautique / enjeux biologiques	
2T4	◆◆◆	Sensibilisation touristes /enjeux biologiques : outils péda, panneau, vidéo 10'(PAD)	
2T5	◆◆	Valorisation patrimoine naturel vallée dans les projets locaux	
2T6	◆◆	Mise en cohérence de la signalétique pédagogique	
2T7	◆◆	Création expo itinérante / patrimoine naturel de la vallée (dont DH)	
2T8	◆◆	Replantation de haies sur l'île Marteau (Dépt 16)	
3P1à4	◆◆◆	Information, pédagogie, éducation : P1 : article annuel bulletins d'info communaux P2 : panneaux découverte/P3 : panneaux expo quadri + dépliant/P4 : programme pédag.	
3P5	◆	Pancartage N2000 de type "PNR" : "vous entrez dans un site Natura 2000..."	
néant	◆◆◆	Elaboration de la Charte Natura 2000	
néant	◆◆◆	Création d'un outil pédagogique de vulgarisation de la Charte N 2000	
néant	◆◆◆	Création d'un outil pédagogique de vulgarisation des Contrats N 2000	

Domaine " Eau & milieux aquatiques"




















1E1,2,3	◆◆◆	Mise en œuvre du SDAGE Adour-Garonne intégrant les recommandations du Docob	
1E4-E5	◆◆◆	SAGE Seugne, SAGE Charente	
1E6-E7	◆◆◆	"Cahier des charges" pour entretien berges et lit : fleuve Charente (E6), Seugne (E7)	
1E8	◆◆◆	Entretien collectif des berges de la Seugne	
1E9	◆◆◆	Aménagements franchissement ouvrages hydrauliques / poissons migrateurs	
1E10	◆◆◆	Maintenir ou restaurer les sites de frayères (lit majeur, lit mineur)	
1E11	◆◆◆	Plans de gestion piscicole	
1E12	◆◆	Prendre en compte Vison d'Europe / campagnes de lutte contre Ragondins	
1E13	◆◆◆	Intégrer la Charente et la Seugne à l'inventaire des "axes bleus"	
1E14	◆◆	Plaquette valorisation / information : rôle site /gestion ressource en eau	
1E15	◆◆	Observatoire zone humide (Agence de l'Eau) : partenariat banque de données, convention	
2E1	◆◆◆	Intégration de Natura 2000 dans projets de SAGE, Charte, SD à l'échelle du val Charente	
2E2	◆◆◆	Gestion vég berges & rivulaire Charente : validation cahier des charges existants mis en œuvre par les partenaires du département 16	
2E3	◆◆	Formation Equipes d'entretien (dép16/17) : ajout module "dir. Habitats"	
2E4	◆	Analyse foncière/réglementaire / gestion berges Charente	
2E5	◆◆	Chantiers expérimentaux de restauration & entretien des berges en techniques douces	
2E6	◆◆	Encourager l'adoption d'un cahier des charges gestion vég. berges / rivulaire des fossés	
2E7	◆	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	

 TERMINE action ponctuelle	 REALISE action permanente	 EN COURS action ponctuelle ou non	 non commencé
--	--	--	--

Domaine " Eau & milieux aquatiques "

2E8	◆	Information - formation / esp. exotiques envahissantes + 5 jours de formation / communes	
2E9	◆◆	Demande de mise en œuvre d'un plan d'actions Fleuve-Berges	
2E10	◆◆	Prise en compte sensibilité Vison d'Europe dans les programmes de lutte contre ragondins	
3E1	◆◆◆	Arrêt de la lutte chimique sur le Coran : modification des AP annuels et non délivrance d'autorisation préf. individuelle	
3E2	◆◆◆	Mise en cohérence des rég. nationales / achat-vente-utilisation différents types de pièges	
3E3	◆◆	Lutte sélective coordonnée à l'échelle du site	
3E4	◆◆◆	Dérivation du cours d'eau du Coran au niveau de l'étang de St Césaire/St Bris des Bois	
3E5	◆	Réaliser un entretien léger et régulier des "fontaines" (sources)	
3E6	◆◆	Charte de gestion environnementale des cours d'eau et de leurs berges	
néant	◆◆◆	Elaboration de la Charte Natura 2000	

Domaine " mise en œuvre, évaluation des résultats "

1MO1	◆◆◆	Observatoire du Document d'Objectifs et de sa mise en œuvre	
1MO2	◆◆◆	Pérenniser le Comité de Pilotage local et son rôle	
1MO3	◆◆◆	Rapport d'activités et mise à jour	
1S1	◆◆◆	Suivis d'indicateurs socio-économiques	
1S2	◆◆◆	Suivi cartographique général (habitats, usage du sol)	
1S3	◆◆◆	Suivi cartographique habitats naturels prioritaires	
1S4	◆◆◆	Suivis d'indicateurs état de conservation de 4 hab. naturels à forte dynamique d'évolution	
1S5	◆◆◆	Suivis espèces indic. état de conservation habitats naturels et d'espèces	
1S6	◆◆◆	Compléments d'inventaires annexe II DH (10 espèces à rechercher)	
2S1	◆◆◆	Suivi d'indicateurs technico-économiques	
2S2	◆◆◆	Suivi cartographique général du site (occ° du sol...)	
2S3	◆◆◆	Suivi des habitats d'intérêt communautaire (état de conservation)	
2MO1	◆◆◆	Pérenniser le Comité de Pilotage	
2MO2	◆◆◆	Pérenniser les groupes de travail	
2MO3	◆◆◆	Pérenniser la lettre d'information INFOSITE	
2MO4	◆◆◆	Rapports annuels d'activités et suivi général du Docob	
2MO5	◆◆◆	Evaluation et mise à jour périodique du Docob	
3S1	◆◆◆	Diagnostic enjeux routiers /Vison d'Europe et adaptation ouvrages d'art (collision)	
3S2	◆◆◆	Suivi centralisé des collisions	



DES QUESTIONS, BESOINS DE CONSEILS ?

Vous souhaitez vous engager dans la démarche Natura 2000 ?
Avoir plus d'informations sur les chartes et les contrats Natura 2000 à votre disposition ?
Vous avez des questions et besoins de conseils environnementaux ?

Contactez-nous !
Emmanuelle Champion et Justine Coulombier

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Siège social national LPO • Fonderies Royales • BP 90263 • 17305 ROCHEFORT CEDEX
Tél 05.46.82.12.34 • Fax 05 46 83 95 36 • www.lpo.fr

*justine.coulombier@lpo.fr
emmanuelle.champion@lpo.fr*

Découvrez maintenant toutes les fiches espèces, les infos, les actualités et les dernières actions réalisées sur le site de la Vallée de la Charente, sur notre site internet...

<http://pc70valcharente.n2000.fr/>



Vous pouvez également télécharger tous les numéros d'infosite (onglet : Participer/rubrique : bibliothèque).

Directeur de publication : Michel METAIS

Coordination - conception : Justine Coulombier & Emmanuelle Champion / LPO 2010

Réalisation, maquette : Valérie Ducrot - Service Editions LPO © 2010 - ED1012008VD

Imprimé sur Cyclus print par Imprimerie Lagarde - 17 Breuillet - Imprim'Vert

Cette lettre d'information est éditée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans le cadre de sa mission déléguée de l'Etat comme structure animatrice du Docob N2000 du site "Moyenne Vallée de la Charente, Seugnes et Coran", sous l'autorité du sous-préfet de Saintes.

